



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 12-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M. ROUBERT, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de sondages avant travaux de modification HTA ENEDIS sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation et au stationnement sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 25 février 2019 au lundi 18 mars 2019, la circulation des véhicules sera interdite sur la commune de Talloires, Chemin du Pavé/Chemin rural du Grimpillon, afin de permettre à la société « CECCON BTP » vue de réaliser des travaux de sondages avant travaux de modification HTA au compte d'ENEDIS.

Article 2 : Dans la période du 25 février 2019 au lundi 18 mars 2019, le stationnement des véhicules sera interdit sur la commune de Talloires, Chemin du Pavé/Chemin rural du Grimpillon, afin de permettre à la société « CECCON BTP » vue de réaliser des travaux de sondages avant travaux de modification HTA au compte d'ENEDIS.

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à M. ROUBERT, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 07 février 2019

Jean FAVROT,
Maire



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr